

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier
Rue Saint Exupéry
59 370 MONS EN BAROEUL

N. réf : DEVIS n° D071-22

Objet : Ville de MONS-EN-BARCEUL

A LILLE,

Réduction de l'assiette foncière de la copropriété en vue d'y extraire
l'ensemble des pavillons individuels
Parcelle cadastrée section AN 517
Rue Jean Jacques Rousseau

26 octobre 2022

DEVIS n° D071-22

Désignation	Unité	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<u><i>Droit fixe d'ouverture de dossier</i></u>	Unité	100,00	1	100,00
<u>PARTIE 1 : Etablissement d'un plan topographique de l'ensemble de la parcelle</u>				
<i>1-1 - Prestation sur site (nécessité de pouvoir accéder à l'ensemble des jardins)</i>	Unité	8 000,00	1	8 000,00
Rattachement planimétrique : RGF93-CC50 Relevé des éléments de voirie, clôtures, végétations, bâtiments et réseaux affleurants				
<i>1-2 - Calculs et établissement du plan au 1/200</i>		3 000,00	1	3 000,00
<u>PARTIE 2 : Divisions parcellaires</u>				
<i>2-1 - Recherche de plans d'archives parcellaires</i>	Unité	200,00	1	200,00
<i>2-2 - Recherche des propriétaires riverains</i>	Unité	100,00	1	100,00
<i>2-3 - Procédure de bornage amiable avec l'ensemble des riverains de la copropriété, rédaction d'un procès-verbal de bornage et recueil des signatures (17 parcelles riveraines)</i>	Unité	1 800,00	1	1 800,00
Sous-total : 13 200,00				

06 29 42 40 22
contact@lenhardt.fr
121 rue Chanzy - 59260 Lille

S.E.L.A.R.L. au capital de 2000 € | N° inscription au tableau de l'ordre : STR_00000027
SIRET : 900 245 697 00017 | APE : 7112A | N° TVA intra. : FR 53 900 245 697
IBAN : FR76 3000 3011 9000 0202 8012 992 | BIC : SOGEFRPP

Désignation	Unité	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Sous-total : 13 200,00				
2-4 - Définition des nouvelles limites de propriété entre les parcelles et établissement d'un plan de division parcellaire	Unité	1 000,00	1	1 000,00
2-5 - Etablissement d'un document d'arpentage et dépôt au service du cadastre en vue d'obtenir les références cadastrales des parcelles	Unité	300,00	1	300,00
PARTIE 3 : Modificatif de copropriété				
3-1 - Analyse du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division existants	Unité	200,00	1	200,00
3-2 - Rédaction du modificatif de copropriété	Unité	2 000,00	1	2 000,00
3-2-1 - Réalisation du plan parcellaire de réduction d'emprise de la copropriété				
3-2-2 - Calculs des nouveaux tantièmes et charges de copropriété et rédaction du nouvel état descriptif de division				
3-2-3 - Adaptation du règlement de copropriété à la nouvelle configuration parcellaire				

TOTAL HT	16 700,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	3 340,00 €
TOTAL TTC	20 040,00 €

Devis à retourner daté, signé et précédé de la mention « BON POUR COMMANDE »

L. LENHARDT,
Géomètre-expert



06 29 42 40 22
contact@lenhardt.fr
121 rue Chanzy - 59260 Lille

S.E.L.A.R.L. au capital de 2000 € | N° inscription au tableau de l'ordre : STR_00000027
SIRET : 900 245 697 00017 | APE : 7112A | N° TVA intra. : FR 53 900 245 697
IBAN : FR76 3000 3011 9000 0202 8012 992 | BIC : SOGEFRPP

REMARQUES IMPORTANTES :

Bornage Amiable : au cas où des difficultés importantes surviendraient, notamment d'un ou de plusieurs propriétaires, ne permettant pas d'aboutir à la signature par les parties d'un procès-verbal de bornage et d'un plan de bornage, le Géomètre Expert établira un Procès-verbal de carence.

Les étapes de la procédure de bornage amiable décrites dans le présent devis sont conformes aux règles de l'art édictées par l'Ordre des Géomètres Experts, et nouvelles obligations en date du 1er juillet 2010.

Le solde des honoraires ne peut en aucun cas être tributaire de l'obtention de l'accord des parties.

Médiation : En cas de litige entre le client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

www.mediateur-consommation-smp.fr <<http://www.mediateur-consommation-smp.fr/>>

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

Acompte et délai de paiement : un acompte de 6 010,00 € sera demandé à la commande. Le solde devra être réglé au plus tard 30 jours après la livraison des documents. En application de la loi n°92.1442 du 31 décembre 1992, toute somme non payée à l'échéance légale prévue donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux légal augmenté de 10 points.

Validité du devis : 26/11/2022

06 29 42 40 22

contact@lenhardt.fr

121 rue Chanzy - 59260 Lille

S.E.L.A.R.L. au capital de 2000 € | N° inscription au tableau de l'ordre : STR_00000027

SIRET : 900 245 697 00017 | APE : 7112A | N° TVA intra. : FR 53 900 245 697

IBAN : FR76 3000 3011 9000 0202 8012 992 | BIC : SOGEFRPP